

Bruxelles, le 4 décembre 2025
(OR. en)

15573/25

CORDROGUE 153
SAN 751
JAI 1848
RELEX 1511
EUDA
EUROPOL

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	4 décembre 2025
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne

N° doc. Cion:	COM(2025) 743 final
Objet:	COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL sur la stratégie de l'UE en matière de drogue

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2025) 743 final.

p.j.: COM(2025) 743 final



Bruxelles, le 4.12.2025
COM(2025) 743 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU
CONSEIL**

sur la stratégie de l'UE en matière de drogue

INTRODUCTION

L'Europe est en proie à des problèmes d'ordre sécuritaire, sanitaire et social liés au trafic et à la consommation de drogues illicites, lesquels menacent fortement la sûreté et la sécurité de nos villes, villages et populations locales. La croissance, la sophistication et la violence des marchés de la drogue contribuent à accroître la criminalité, la dépendance, les surdoses, la propagation de maladies infectieuses¹ et la dégradation de l'environnement, qui déstabilisent les communautés² et mettent à rude épreuve les ressources publiques.

La production, le trafic et la distribution de drogues illicites sont des **activités criminelles en pleine croissance et évolution, d'ampleur mondiale**. Dans l'UE, la moitié des réseaux criminels les plus dangereux se livrent au trafic de drogue et plus des deux tiers ont recours à la violence³. **Les flux de cocaïne à destination des ports européens**, soit en provenance directe d'Amérique latine, soit via l'Afrique de l'Ouest, ont augmenté de façon spectaculaire ces dernières années⁴. **Les réseaux criminels ont recours aux technologies de l'information et adaptent leurs modes opératoires** pour éviter d'être repérés et s'adapter aux contrôles. Ils diversifient leurs opérations de trafic en exploitant des itinéraires moins contrôlés et étendent leur présence en ligne, en utilisant à leur avantage les plateformes de commerce électronique et les réseaux sociaux, ainsi que les outils d'anonymisation et de cryptage. Ils détournent des précurseurs de drogues, y compris des précurseurs sur mesure, et les introduisent clandestinement aux fins de la production de drogues de synthèse. Ces criminels infiltrent notre société en **recourant à la violence, y compris celle des mineurs**, ce qui exacerbe l'insécurité publique et déstabilise les communautés, les familles et les économies.

La consommation de drogue continue de poser de graves **problèmes de santé dans l'UE**, en particulier chez les jeunes. La hausse de la consommation de cocaïne et l'émergence de nouvelles substances psychoactives font augmenter le **risque d'intoxication** et le nombre de décès liés à la drogue, qui a atteint 7 500 en 2023⁵. Ces évolutions mettent à rude épreuve les systèmes de surveillance et **nuisent à l'efficacité des efforts de traitement et de réduction des dommages**. Même les groupes intégrés dans la société utilisent de plus en plus de stimulants tels que la cocaïne, et prennent ainsi le risque de contracter de graves problèmes de santé et de souffrir de dommages à long terme. La consommation de drogue menace la santé et la stabilité sociale de différents groupes, en particulier ceux qui se trouvent déjà en situation de vulnérabilité.

Enfin, **la production et le trafic de drogue nuisent à l'environnement**, en rejetant des déchets chimiques toxiques et en détruisant des habitats, ce qui porte atteinte à l'espace de vie des populations locales et complique le démantèlement en toute sécurité des laboratoires de fabrication de drogues et des décharges par les services répressifs.

¹ Agence de l'Union européenne sur les drogues (EUDA) (2025), *Rapport européen sur les drogues 2025: tendances et évolutions*.

² Commission européenne (2024), *Enquête Eurobaromètre sur l'impact de la drogue sur les populations locales*.

³ Europol (2024), *Decoding the EU's most threatening criminal networks*(Décoder les réseaux criminels les plus menaçants de l'UE).

⁴ ONUDC, *rapport mondial sur les drogues* (2025).

⁵ EUDA (2025), *Rapport européen sur les drogues 2025: tendances et évolutions*.

Les citoyens de tous les États membres ressentent ces menaces dans leur vie quotidienne. Dans le cadre d'une récente enquête Eurobaromètre, quatre répondants sur 10 ont indiqué que le trafic et la consommation de drogue posaient de graves problèmes au niveau local, et plus d'un tiers ont estimé que les problèmes s'étaient multipliés ces dernières années⁶.

Pour résoudre les problèmes croissants que posent la consommation et le trafic de drogue, l'Union européenne se doit d'adopter une approche ambitieuse pour la politique antidrogue. Dans la présente stratégie, la Commission définit une voie à suivre qui vise **à préserver le bien-être des citoyens, à améliorer la santé publique et à garantir la sécurité**, tout en promouvant des **approches pluridisciplinaires afin de prévenir les dommages, de renforcer la sécurité et la prospérité des diverses communautés et de protéger l'environnement**. Il s'agit là d'une stratégie qui renforcera **l'état de préparation et la capacité de réaction de l'UE pour faire face aux problèmes actuels et futurs liés à la drogue**.

⁶ Commission européenne (2024), *Enquête Eurobaromètre sur l'impact de la drogue sur les populations locales*.

LE CADRE DE LA STRATEGIE EN MATIERE DE DROGUE: OBJECTIFS ET PRINCIPES DIRECTEURS

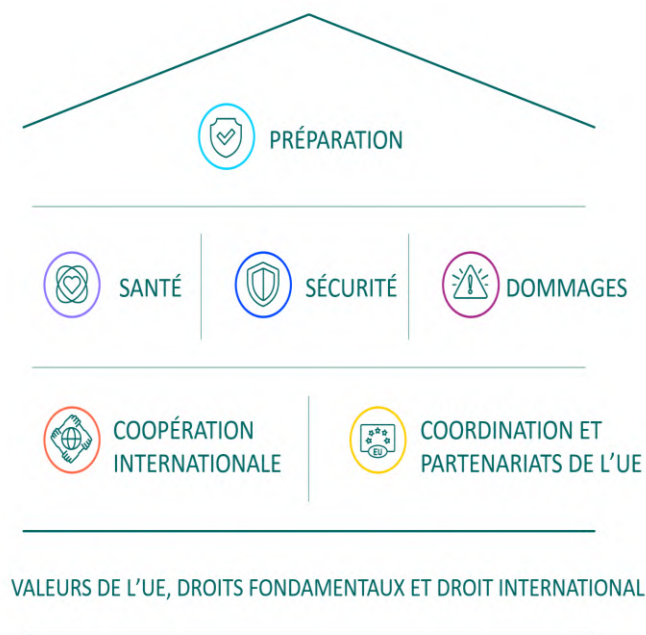
La stratégie, par laquelle l'UE réaffirme sa ferme volonté d'adopter une **approche équilibrée et pluridisciplinaire**, vise à réduire la consommation de drogue et à lutter contre la criminalité organisée, en renforçant les mesures sanitaires, sociales et de sécurité **fondées sur des preuves scientifiques**. Les groupes criminels organisés exploitent les lacunes juridiques et les politiques divergentes, en profitant de l'évolution rapide du paysage de la **drogue**. La stratégie promeut donc une **approche intégrée** de la politique antidrogue et plaide en faveur d'une coordination aux niveaux européen, national, régional et local. Elle combine des mesures sur les plans sécuritaire, sanitaire et social pour que l'UE puisse se prémunir contre d'éventuelles crises liées à la drogue, en veillant à la protection des citoyens et des communautés ainsi qu'à la réduction des dommages.

La stratégie encourage les parties prenantes à collaborer de manière globale, grâce à une **approche englobant l'ensemble de la société**, en renforçant la coopération sectorielle et entre partenaires et en faisant participer activement la société civile.

Compte tenu de l'interconnexion entre la production, le trafic et la consommation de drogue ainsi que du caractère transfrontière des problèmes liés à la drogue, la stratégie encourage la prise de **mesures internationales coordonnées** en collaboration avec les partenaires mondiaux. Elle vise ainsi à définir la politique en matière de drogue au niveau de l'UE et au niveau **national** et d'orienter la stratégie de l'UE au niveau **international**.

La stratégie repose sur **cinq piliers** et vise:

- 1) à **améliorer les capacités d'anticipation et de réaction de l'UE et des États membres** pour lutter contre les menaces liées à la drogue qui pèsent sur la santé et la sécurité;
- 2) à **protéger la santé publique** grâce à des approches et des traitements préventifs ayant fait leurs preuves;
- 3) à **améliorer la sécurité et protéger la société** en luttant contre la production et le trafic de drogue et contre l'infiltration criminelle;
- 4) à **lutter contre les dommages liés à la drogue** afin de protéger les personnes et la société, au moyen de mesures portant sur la santé individuelle ainsi que sur les dommages sociaux et environnementaux; et
- 5) à **conclure des partenariats solides** pour faire face à la situation en matière de drogue, en particulier avec les pays et régions tiers.



La stratégie est **ancrée dans les valeurs de l'UE⁷ et respecte les droits fondamentaux consacrés par la charte des droits fondamentaux de l'UE⁸**. Elle est fondée sur le droit international, en

⁷ Notamment celles énoncées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne.

⁸ Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (JO C 326 du 26.10.2012, p. 391).

particulier les conventions internationales relatives au contrôle des drogues et la charte des Nations unies, et mise en œuvre conformément au droit international relatif aux droits de l'homme. Elle s'aligne sur les engagements pris au niveau mondial, tels que le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies de 2016⁹, la déclaration ministérielle de 2019¹⁰, la déclaration de haut niveau issue de l'examen à mi-parcours de 2024¹¹ et le programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030¹².

La présente stratégie s'appuie sur l'évaluation de la stratégie et du plan d'action de l'UE en matière de drogue (2021-2025)¹³, qui a mis en évidence son utilité tout en soulignant la nécessité d'adopter une approche axée sur les résultats. Elle repose sur la surveillance de la situation en matière de drogue par les agences compétentes de l'UE, en particulier l'Agence de l'Union européenne sur les drogues (EUDA), dont la qualité de pôle d'excellence scientifique sur les questions liées à la drogue est largement reconnue et dont le mandat renforcé lui confère un nouveau rôle déterminant pour améliorer la préparation de l'Union¹⁴, et Europol, qui fournit de solides analyses fondées sur le renseignement pour appuyer l'action des services répressifs. Elle intègre des contributions substantielles formulées dans le cadre d'un dialogue permanent avec les États membres et lors d'ateliers spécifiques organisés au sein de l'instance préparatoire du Conseil chargée de la politique en matière de drogue, ainsi que des contributions précieuses apportées par des groupes de la société civile, tels que le Forum de la société civile sur la drogue. La stratégie est un volet clé de la stratégie européenne de sécurité intérieure ProtectEU¹⁵ et s'aligne sur la stratégie européenne pour une union de la préparation¹⁶, sur l'union européenne de la santé¹⁷, notamment le cadre

⁹ Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016 intitulé «Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue».

¹⁰ Déclaration ministérielle de 2019 intitulée «Renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue».

¹¹ Déclaration de haut niveau issue de l'examen à mi-parcours auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2024 comme suite à la Déclaration ministérielle de 2019.

¹² Assemblée générale des Nations unies, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, A/RES/70/1 (21 octobre 2015).

¹³ Document de travail des services de la Commission – Résumé de l'évaluation sur la stratégie de l'UE en matière de drogue 2021-2025 et le plan d'action de l'UE en matière de drogue 2021-2025 [SWD(2025) 188 final]; Document de travail des services de la Commission – Évaluation sur la stratégie de l'UE en matière de drogue 2021-2025 et le plan d'action de l'UE en matière de drogue 2021-2025 [SWD(2025) 187 final].

¹⁴ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_1936.

¹⁵ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «ProtectEU: une stratégie européenne de sécurité intérieure» [COM(2025) 148 final].

¹⁶ Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur la stratégie européenne pour une union de la préparation [JOIN(2025) 130 final].

¹⁷ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «L'union européenne de la santé: Agir ensemble pour la santé des citoyens» [COM(2024) 206 final].

renforcé de sécurité sanitaire de l'UE¹⁸, ainsi que sur la proposition de la Commission relative à la surveillance et au contrôle des précurseurs des drogues¹⁹.

Prenant acte des résultats de l'évaluation, qui a mis en évidence la nécessité de fournir une réponse opérationnelle à la situation en matière de drogue, la Commission complète la stratégie en proposant un **plan d'action spécifique de l'UE contre le trafic de drogue** visant à démanteler les réseaux criminels organisés qui tirent les ficelles du trafic de drogue, en ciblant leurs itinéraires et leurs méthodes criminelles. Ce plan d'action, qui s'appuie sur les priorités définies dans la stratégie, définit des actions concrètes et urgentes à entreprendre au niveau de l'UE entre 2026 et 2030. Il comprend 19 actions opérationnelles qui visent principalement à tenir l'engagement stratégique consistant à renforcer la sécurité de l'UE, mais aussi à améliorer son état de préparation, à remédier aux dommages causés par le recrutement des jeunes et à conclure des partenariats solides pour lutter contre le trafic de drogue.

I. RENFORCER L'ÉTAT DE PRÉPARATION ET LA CAPACITÉ DE RÉACTION

La dynamique de l'offre et de la demande de drogues illicites évolue rapidement, sous l'impulsion de réseaux criminels mondiaux influents et au gré des changements géopolitiques et technologiques²⁰. De nouvelles substances psychoactives potentiellement plus toxiques et plus addictives voient rapidement le jour, ce qui augmente les risques d'intoxication et de décès liés à la drogue. Il est essentiel d'améliorer la capacité de préparation de l'Europe en ce qui concerne les aspects sanitaires, sociaux et sécuritaires liés à la drogue.

Priorité stratégique n° 1: renforcer la préparation de l'UE pour faire face aux menaces liées à la drogue

L'UE doit intensifier la surveillance de la situation en matière de drogues dans l'UE, en actualisant ses systèmes et réseaux de collecte, d'analyse et de diffusion de données afin de mieux anticiper les nouveaux problèmes liés à la drogue et d'y réagir, notamment par des mesures de préparation et d'autres réponses ayant fait leurs preuves.

1.1. Développer la connaissance des risques et l'approche prospective de l'UE

Pour accroître sa connaissance de la situation, l'UE doit améliorer sa capacité d'analyser et de partager rapidement les données sur les tendances émergentes. L'EUDA offre des outils essentiels tels que le réseau européen de laboratoires de police scientifique et de toxicologie, qui doit être déployé efficacement pour améliorer l'état de préparation de l'UE.

Les agences de l'UE, en particulier l'EUDA et Europol, devraient **surveiller plus régulièrement la situation en matière de drogue au niveau de l'UE**, en étroite coopération avec les États membres. L'EUDA aidera les États membres à améliorer la collecte unifiée de données, grâce à

¹⁸ Règlement (UE) 2022/2371 du Parlement européen et du Conseil du 23 novembre 2022 concernant les menaces transfrontières graves pour la santé et abrogeant la décision n° 1082/2013/UE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (JO L 314 du 6.12.2022, p. 26).

¹⁹ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la surveillance et au contrôle des précurseurs des drogues et abrogeant les règlements (CE) n° 273/2004 et (CE) n° 111/2005 [COM(2025) 747 final].

²⁰ Europol (2025), *Évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée dans l'Union européenne – The changing DNA of serious and organised crime* (L'ADN en mutation de la grande criminalité organisée).

des sources telles que les outils de renseignement géospatial de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) et les données du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC). Elle appliquera des approches novatrices pour détecter les premiers signaux indiquant des changements de la situation en matière de drogue, en s'appuyant sur les analyses existantes des données révélées par les urgences hospitalières, les résidus de seringues ou les eaux usées municipales.

Compte tenu de l'émergence rapide et continue de nouvelles substances, le **partage rapide d'informations dans l'ensemble de l'UE** est primordial. Pour ce faire, l'EUDA mettra à niveau le système d'alerte précoce de l'UE afin d'identifier rapidement les nouvelles substances psychoactives, de contrôler leur composition et leur teneur en principe actif, d'évaluer leurs effets nocifs et de communiquer systématiquement ces informations aux États membres. Le réseau européen de laboratoires de police scientifique et de toxicologie soutiendra cet échange d'informations et apportera l'expertise spécialisée de l'UE. En outre, dans certains cas de menace transfrontière grave pour la santé, les autorités des États membres ou la Commission doivent notifier une alerte par l'intermédiaire du système d'alerte précoce et de réaction²¹, afin d'assurer une réaction plus efficace.

Enfin, l'UE et les États membres devraient développer leurs **capacités de prospective** en exploitant les systèmes de données nouveaux et existants. Ils pourraient ainsi anticiper l'évolution à moyen et à long terme des tendances en matière de drogue, telles que les conséquences du monde numérique, les risques pour les jeunes et l'augmentation des drogues de synthèse. L'EUDA renforcera ses activités d'analyse prospective afin de déceler les lacunes sur les marchés de la drogue, y compris les conséquences de la numérisation, l'incidence potentielle des nouvelles drogues de synthèse et les problèmes découlant des changements de politique.

1.2. Améliorer la capacité de réaction de l'UE

L'UE doit être mieux préparée pour réagir aux menaces émergentes liées à la drogue. À cette fin, l'EUDA, avec l'aide d'experts nationaux, **réalisera des évaluations sur les nouvelles menaces pour la santé et la sécurité liées à la drogue**. Les évaluations formuleront des options d'action précises pour atténuer les menaces tant au niveau national qu'au niveau de l'UE²². La préparation de l'UE doit également porter sur la progression des nouvelles drogues de synthèse à forte teneur en principe actif. L'EUDA entreprendra donc une évaluation de la menace posée par les opioïdes de synthèse à très forte teneur en principe actif en Europe.

En outre, en complément des efforts déployés par l'UE dans le cadre de son plan pour la prévention, la préparation et la réaction aux crises sanitaires²³, les États membres devraient élaborer des **mesures nationales de préparation et de réaction**. Ils devraient veiller à ce que leurs systèmes puissent anticiper, prévenir et atténuer les menaces, notamment en déployant

²¹ Règlement (UE) 2022/2371 du Parlement européen et du Conseil du 23 novembre 2022 concernant les menaces transfrontières graves pour la santé et abrogeant la décision n° 1082/2013/UE (JO L 314 du 6.12.2022, p. 26).

²² En synergie avec l'évaluation de la planification de la prévention, de la préparation et de la réaction, prévue à l'article 8 du règlement (UE) 2022/2371 concernant les menaces transfrontières graves pour la santé.

²³ Document de travail des services de la Commission présentant le plan de l'Union pour la prévention, la préparation et la réaction aux crises sanitaires, [SWD(2025) 393 final].

rapidement des contre-mesures médicales et en distribuant du matériel destiné à réduire les dommages.

L'EUDA émettra également des alertes sanitaires et de sécurité rapides relatives aux risques graves liés aux drogues, tels que ceux posés par les drogues de synthèse à très forte teneur en principe actif, par l'intermédiaire du **système européen de notification en matière de drogues**²⁴. Ce système permettra d'assurer des communications efficaces et rapides sur les risques, en étant relié aux systèmes d'alerte nationaux et en contactant directement les praticiens de la santé et les agents des services répressifs.

1.3. Unir les efforts de recherche

L'UE et les États membres devraient concentrer leurs efforts afin de mieux comprendre le déficit de recherche sur les comportements associés à la consommation de drogues, les options thérapeutiques, la polyconsommation, les troubles de la santé mentale et les conséquences du trafic de drogue sur la société. En organisant des dialogues sur la recherche²⁵, l'UE vise à faciliter le **partage des connaissances et à établir des priorités en matière de recherche**. L'EUDA créera une base de données de recherche sur les drogues et une communauté de connaissances, réunissant des décideurs politiques, des scientifiques, des membres de la société civile ainsi que des experts de terrain afin de combler les déficits critiques de connaissances. Afin de favoriser l'innovation dans le secteur de la sécurité et d'en faire directement profiter les services répressifs, la Commission européenne recensera leurs besoins technologiques et opérationnels urgents pour lutter contre la criminalité organisée, notamment le trafic de drogue.

L'innovation demeure indispensable pour lutter contre les menaces émergentes pour la santé et la sécurité que représentent les drogues, telles que les nouvelles substances psychoactives et les nouvelles formes d'utilisation, dont le vapotage. En tirant parti des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle, l'UE et les États membres devraient veiller au financement adéquat de l'innovation, pour ainsi améliorer les technologies de détection qui intègrent l'IA afin d'identifier rapidement les précurseurs aux frontières de l'UE et d'aider les services répressifs à démanteler la production de drogues. La Commission, avec l'aide d'Europol et de l'EUDA, coordonnera la diffusion de pratiques innovantes à l'intention des acteurs de la lutte antidrogue. Il convient de mettre au point des outils innovants/novateurs pour **cartographier les zones de production rurales, les corridors de trafic et les zones à risque pour l'environnement** afin d'améliorer la vue d'ensemble du renseignement. Il convient également de dispenser des formations, afin d'améliorer les compétences techniques des services répressifs, et de les compléter au moyen de la recherche en cours, pour affiner la vue d'ensemble du renseignement, ce qui permettra d'obtenir une vision globale des problèmes liés à la drogue et d'y répondre.

Grâce aux programmes de financement de la recherche et de l'innovation de l'UE, la Commission stimulera la recherche afin de comprendre les troubles et schémas comportementaux liés à la

²⁴ Règlement (UE) 2023/1322 du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2023 relatif à l'Agence de l'Union européenne sur les drogues (EUDA), et abrogeant le règlement (CE) n° 1920/2006 (JO L 166 du 30.6.2023, p. 6), article 13.

²⁵ Échange annuel sur la recherche relative aux drogues dans le cadre du groupe horizontal «Drogue», visant à renforcer les liens et la collaboration entre politiques et recherche au niveau de l'UE, établi à la suite des conclusions du Conseil de décembre 2009 relatives au renforcement de la capacité de recherche de l'UE dans le domaine des drogues illicites, 17177/09.

consommation de drogue, tout en faisant progresser les thérapies innovantes appliquées pour arrêter la consommation de stimulants et en exploitant les opioïdes et les substances psychoactives en toute sécurité à des fins médicales. Il est essentiel de promouvoir les outils numériques et les applications de soins de santé pour optimiser les systèmes de soins de santé ainsi que les systèmes de sécurité sociale.

Dans ce contexte, l'espace européen des données de santé (EHDS) facilitera l'accès sécurisé aux données de santé électroniques dans tous les États membres et soutiendra ainsi la recherche, l'innovation et l'élaboration des politiques publiques concernant les tendances sanitaires liées à la drogue, les résultats des traitements et l'incidence des nouvelles substances psychoactives²⁶.

Priorités essentielles

La Commission et les États membres, avec le soutien des agences compétentes de l'UE, devraient:

- **faciliter le partage des connaissances et la définition des priorités de recherche, au moyen de dialogues en la matière;**
- **coordonner le soutien opérationnel et la diffusion de pratiques et de solutions innovantes à destination des acteurs concernés de la lutte antidrogue.**

Conformément à son mandat élargi, l'EUDA:

- **améliorera le système d'alerte précoce de l'UE afin d'identifier rapidement et systématiquement les nouvelles substances psychoactives et de transmettre ces informations aux États membres;**
- **mettra en place un système européen de notification en matière de drogues afin d'émettre des alertes sanitaires et de sécurité rapides relatives aux risques graves liés aux drogues;**
- **réalisera des évaluations sur les nouvelles menaces pour la santé et la sécurité liées à la drogue et procédera à une évaluation spécifique de la menace que représentent en Europe les opioïdes de synthèse à très forte teneur en principe actif;**
- **surveillera plus régulièrement la situation en matière de drogue, en intensifiant la collecte de données à l'échelle de l'UE, notamment en s'appuyant sur les signalements rapides des points focaux nationaux Reitox²⁷.**

Les États membres sont encouragés à:

- **élaborer des mesures nationales de préparation et de réaction assorties d'actions visant à anticiper et à atténuer les menaces nouvelles et émergentes liées à la drogue.**

II. PROTÉGER LA SANTÉ PUBLIQUE

²⁶ Règlement (UE) 2025/327 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2025 relatif à l'espace européen des données de santé et modifiant la directive 2011/24/UE et le règlement (UE) 2024/2847, (JO L, 2025/327, 5.3.2025).

²⁷ Réseau européen d'information sur les drogues et les toxicomanies (Reitox).

La disponibilité et l'utilisation croissantes de drogues illicites variées et à forte teneur en principe actif a de lourdes conséquences sur la santé publique. **La réduction de la demande demeure dès lors la priorité première de l'UE dans son combat contre la consommation des drogues illicites.** Parallèlement aux efforts de réduction des dommages, un large éventail de mesures devrait être mis en place pour atteindre trois objectifs principaux: réduire la consommation de drogue, fournir un traitement accessible à tous et soutenir la guérison et la réinsertion des personnes souffrant de troubles causés par leur consommation de drogue.

Priorité stratégique n° 2: mettre en œuvre des mesures de prévention et de sensibilisation aux risques fondées sur des données probantes

L'UE devrait participer activement à la prévention et à la réduction de la consommation de drogue en mettant en place et en développant des activités efficaces de prévention et de sensibilisation dans l'ensemble des États membres, tout en intensifiant les interventions sanitaires efficaces et fondées sur des données probantes.

2.1. Renforcer l'efficacité des activités de prévention

La prévention fondée sur des données probantes devrait être au cœur de l'approche de l'UE en matière de santé publique, afin de réduire les risques de toxicomanie et de dommages liés à la drogue. Les États membres devraient donc **intensifier les activités de prévention universelle.** Les programmes de prévention précoce devraient accroître la résilience, développer les connaissances en matière de santé et promouvoir l'apprentissage de compétences de la vie courante ainsi que l'adoption de modes de vie sains. Il convient de mettre en place des activités de **prévention environnementale** visant à réduire l'exposition des personnes à la consommation de substances et leur dépendance à celles-ci²⁸. Afin de renforcer considérablement la résilience des citoyens, les activités de prévention en matière de drogue doivent être intégrées à des interventions portant sur d'autres facteurs de santé critiques, tels que la consommation de tabac et la consommation nocive d'alcool, ainsi qu'à des initiatives globales de promotion de la santé.

La Commission intensifiera son action de santé préventive, par des initiatives sur les maladies cardiovasculaires et la santé mentale relevant du cadre «Vivre ensemble en bonne santé» de l'UE sur les maladies non transmissibles²⁹. Cette approche/démarche contribue à réduire la consommation de drogue et à renforcer la santé mentale contre les troubles causés par la consommation de substances. La Commission aide les États membres en adoptant, dans une communication spécifique³⁰, une approche globale en matière de santé mentale, axée sur les groupes vulnérables et les inégalités en matière de santé. Parmi les initiatives clés figurent le renforcement des capacités des États membres, en collaboration avec l'Organisation mondiale de

²⁸ Les interventions environnementales sont des mesures réglementaires, économiques et physiques destinées à modifier le contexte culturel, social, physique et économique dans lequel les citoyens prennent des décisions (de consommer de la drogue) et à encourager la population à faire des choix plus sains.

²⁹ [Healthier together – EU non-communicable diseases initiative – Public Health](#) [Initiative «Vivre ensemble en bonne santé» sur les maladies non transmissibles].

³⁰ [Santé mentale - santé publique - Commission européenne.](#)

la santé (OMS)³¹, et la mise en place d'EU-PROMENS³², un programme de formation et d'échange sur la santé mentale axé sur le soutien aux groupes vulnérables.

Dans le même temps, nous devons améliorer la perception qu'ont les citoyens des risques pour la santé et la sécurité liés à la consommation, à la production et au trafic de drogue. L'utilisation croissante de stimulants tels que la cocaïne est très préoccupante, puisqu'elle crée non seulement d'importants problèmes de santé publique, y compris des risques sanitaires à long terme³³, mais compromet également la sécurité, à cause de la violence et de la criminalité qui règnent sur le marché de la cocaïne³⁴. L'UE devrait donc encourager les communications destinées à sensibiliser le public et fondées sur des données probantes. Pour lutter de manière plus efficace contre ces phénomènes, l'EUDA aidera les États membres à **mettre en place des activités de sensibilisation efficaces** ciblant des domaines prioritaires, notamment la consommation de cocaïne et les nouvelles drogues de synthèse à forte teneur en principe actif.

En outre, les États membres devraient se concentrer sur la création et la promotion de **mesures de prévention ciblées** spécifiquement conçues pour les groupes particulièrement vulnérables à l'exposition aux drogues illicites. Il s'agit notamment des jeunes qui risquent de consommer des drogues ou en consomment déjà ainsi que des personnes souffrant de troubles aigus et chroniques de santé mentale. Les activités de prévention ciblées devraient être ancrées dans la science, adaptées à des contextes socio-économiques et culturels spécifiques et mises en œuvre dans divers environnements tels que les écoles, les complexes sportifs, les lieux de vie nocturne, internet, les plateformes de réseaux sociaux ainsi que les prisons.

2.2. Diffuser des données probantes pour que les activités de prévention soient efficaces

L'UE devrait favoriser l'application de **programmes de sensibilisation et de prévention fondés sur des données probantes**, le suivi des nouvelles interventions, l'examen de leur efficacité et la diffusion des bonnes pratiques.

Il est nécessaire de renforcer la mise en œuvre, dans tous les États membres, des **normes de qualité** existantes en matière de prévention. Les normes minimales de qualité pour la réduction de la demande, les normes de qualité européennes de prévention de la toxicomanie, les normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC)/OMS ainsi que le programme européen de formation en matière de prévention fournissent des orientations pratiques pour une prévention efficace. Les États membres devraient redoubler d'efforts pour améliorer la qualité des activités de prévention, de traitement et de soins en élaborant des modules de formation à l'intention des praticiens, des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux, des services répressifs et des responsables politiques.

Priorité stratégique n° 3: améliorer le traitement, la guérison et la réinsertion

³¹ [who.int/europe/activities/partnering-with-the-european-union-\(eu\)-to-tackle-mental-health-challenges](https://www.who.int/europe/activities/partnering-with-the-european-union-(eu)-to-tackle-mental-health-challenges).

³² [Page du projet EU-PROMENS - EU-PROMENS](#)

³³ EUDA (2025), *Rapport européen sur les drogues 2025: tendances et évolutions*.

³⁴ EUDA et Europol (2024), *Analyse des marchés des drogues dans l'UE: Des idées clés pour la politique et la pratique*.

Les États membres devraient veiller à ce que les personnes qui consomment des drogues aient accès à des soins de santé et à une aide sociale, en leur proposant un traitement à prix abordable assorti d'activités de réinsertion et d'inclusion sociale.

3.1. Faciliter l'accès à des possibilités de traitement facultatives, intégrées et adaptées

Les personnes qui consomment des drogues devraient avoir aisément **accès à un traitement à prix abordable, de qualité et adapté**, lorsqu'elles en ont besoin, conformément au droit d'accéder à des soins de santé énoncé dans le socle européen des droits sociaux³⁵. Compte tenu de la diversité des drogues illicites en circulation, l'indisponibilité ou la prise insuffisante d'un traitement a une incidence négative sur la santé.

En conséquence, les systèmes de soins de santé nationaux et régionaux devraient s'efforcer d'améliorer leur capacité à fournir, dans toute l'Europe, des services efficaces de traitement et de guérison centrés sur les personnes et spécialisés dans les troubles causés par la consommation de drogues, y compris dans les régions moins développées, les zones rurales et isolées et les régions ultrapériphériques de l'Union. Compte tenu de la diversité des besoins, les États membres sont encouragés à proposer un **large éventail de traitements ayant fait leurs preuves**, dans le cadre d'un continuum de soins. Il s'agit notamment de services intégrés pour les personnes confrontées à la polyconsommation et pour celles ayant des problèmes concomitants de toxicomanie et de santé mentale³⁶. Il est nécessaire d'offrir des possibilités de traitement supplémentaires pour lutter contre la consommation de stimulants tels que la cocaïne. Les services intégrés de traitement de la toxicomanie devraient combiner les services de santé, l'aide sociale et, s'il y a lieu, la participation des services répressifs afin de tenir compte de l'interconnexion entre la santé, le bien-être social et la sécurité.

En outre, les États membres devraient renforcer la prévention, le traitement et les soins en matière de drogue dans les prisons, afin de remédier à la prévalence plus élevée de la consommation de drogue en milieu carcéral par rapport à la population générale. Le traitement, la réhabilitation et la guérison doivent se poursuivre, tant pendant l'incarcération qu'après la remise en liberté.

L'accès aux traitements en Europe devrait être **facultatif** et de grande qualité. Les États membres devraient **améliorer la qualité des traitements administrés** pour qu'ils intègrent les données scientifiques les plus récentes et l'évolution des besoins de la société. Les États membres sont donc encouragés à actualiser et à mettre en œuvre les normes minimales de qualité pour la réduction de la demande de drogue adoptées par le Conseil en 2015³⁷ et à dialoguer avec les organisations de la société civile et les groupes de pairs. L'EUDA appuiera ces efforts, en évaluant la qualité des interventions aux niveaux national, régional et local (EU-Quality) et en élaborant des **orientations détaillées, à l'échelle de l'UE, sur les normes de qualité**.

3.2. Favoriser la réinsertion et l'inclusion sociale

³⁵ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «Mise en place d'un socle européen des droits sociaux», COM(2017) 250 final.

³⁶ Conclusions du Conseil de décembre 2023 concernant les personnes présentant des troubles liés à la consommation de drogue conjointement à d'autres troubles de la santé mentale, 16112/23.

³⁷ Conclusions du Conseil de septembre 2018 sur la mise en œuvre du plan d'action antidrogue de l'UE (2013-2016) en ce qui concerne des normes minimales de qualité pour la réduction de la demande de drogue dans l'Union européenne, 11985/15.

Des activités accélérant la guérison et la réinsertion sociale devraient compléter les services de traitement de la toxicomanie et ainsi favoriser une approche englobant l'ensemble de la société. Afin que personne ne soit laissé pour compte, il est essentiel d'encourager une collaboration active entre les services de santé, l'aide sociale, le secteur de l'emploi, les services destinés aux jeunes et les services dédiés à la réduction des dommages.

La consommation de drogue peut être à la fois une conséquence et une cause d'exclusion sociale. Les États membres doivent améliorer la **réinsertion des personnes** souffrant de troubles causés par leur consommation de drogue, dans la société et sur le marché du travail. Cela contribue à la réduction de la consommation de drogue et du risque de rechute post-traitement. La Commission œuvrera en ce sens, en encourageant l'intégration socio-économique des personnes en situation de vulnérabilité, y compris les personnes consommatrices de drogues, au moyen des actuels et futurs instruments de dépenses de l'UE, tels que le Fonds social européen plus (FSE+) et le Fonds européen de développement régional (FEDER) ou les plans de partenariat national et régional proposés pour après 2028.

Les mesures sociales peuvent également changer la donne pour les personnes consommatrices de drogues, en particulier pour celles qui sont également exposées au risque de pauvreté, d'exclusion sociale ou de sans-abrisme. Les États membres sont encouragés à **appliquer des mesures de soutien social destinées aux personnes consommatrices de drogues**, notamment au moyen de projets de proximité et menés par des pairs, portant sur la guérison, le logement, l'aide en matière de santé mentale et les perspectives d'emploi. La Commission renforcera les mesures visant à traiter des multiples dimensions et causes structurelles de l'exclusion et à améliorer l'accès aux services sociaux et de soutien, notamment dans le contexte de la future stratégie européenne de lutte contre la pauvreté. En outre, dans le cadre de la **plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme**, la Commission définira les besoins des groupes vulnérables, dont les personnes consommatrices de drogues, et luttera contre le sans-abrisme dans toutes ses politiques.

L'intégration des politiques sociales et de sécurité est essentielle. Les alternatives à la détention provisoire³⁸ et aux mesures coercitives³⁹ peuvent contribuer à la réinsertion socio-économique des personnes ayant commis des infractions liées à la drogue, aider à réduire le taux de récidive, amoindrir la stigmatisation et éventuellement faire diminuer les frais de justice tout en améliorant le bilan en matière de sécurité. Les États membres devraient **renforcer et élargir la disponibilité de ces alternatives** afin de créer davantage de liens entre le système pénal, le système de sécurité sociale et le système de santé, en particulier en ce qui concerne les jeunes.

Afin de diffuser les données scientifiques et les bonnes pratiques auprès d'un plus large éventail de professionnels, l'EUDA créera une nouvelle plateforme d'apprentissage — PLATO 2.0 — qui offrira des possibilités d'apprentissage en ligne élargies et adaptées en matière de réinsertion.

³⁸ Recommandation (UE) 2023/681 de la Commission du 8 décembre 2022 relative aux droits procéduraux des suspects et des personnes poursuivies faisant l'objet d'une détention provisoire ainsi qu'aux conditions matérielles de détention (JO L 86 du 24.3.2023, p. 44).

³⁹ On entend par «alternatives aux mesures coercitives» des mesures qui comprennent une dimension de réadaptation ou qui constituent une non-intervention (telle qu'une décision de ne pas inculper ou de ne pas poursuivre l'intéressé), ainsi que les peines de substitution à l'emprisonnement ou à d'autres sanctions (comme un sursis de peine assorti d'une obligation de traitement de la toxicomanie).

Priorités essentielles

La Commission:

- **redoublera d'efforts en matière de santé préventive, en lançant l'initiative de l'UE sur les maladies non transmissibles «Vivre ensemble en bonne santé»;**
- **fera avancer ses projets phares mentionnés dans sa communication sur une approche globale en matière de santé mentale.**

L'EUDA:

- **aidera les États membres à mettre sur pied des activités de sensibilisation aux conséquences de la consommation de drogue et du trafic de drogue;**
- **élaborera et diffusera des orientations détaillées, à l'échelle de l'UE, sur les normes minimales de qualité et conseillera les États membres sur la manière d'assurer une prévention et des traitements efficaces.**

Les États membres sont encouragés:

- **à renforcer la prévention sanitaire universelle et environnementale ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre des activités de prévention ayant fait leurs preuves et spécifiquement conçues pour les groupes vulnérables et les jeunes;**
- **à augmenter les possibilités de traitement ayant fait leurs preuves, intégrées dans un continuum de soins, et à lutter contre la consommation croissante de stimulants;**
- **à promouvoir l'intégration des personnes consommatrices de drogues, au moyen de mesures de soutien social, ainsi qu'à renforcer et à augmenter les alternatives à la détention provisoire ou aux mesures coercitives pour les infractions liées à la drogue.**

III. AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ET PROTÉGER LA SOCIÉTÉ

Les réseaux de trafic de drogue opèrent à l'échelle mondiale et se livrent à la violence, à la corruption, à l'infiltration de l'économie légale et nuisent à la société. Les réseaux de trafiquants introduisent dans l'UE des quantités sans précédent de cocaïne ainsi que d'autres drogues illicites. Il est essentiel de prévenir et d'enrayer la criminalité liée à la drogue pour démanteler les réseaux criminels, perturber les itinéraires de trafic et fermer les installations de production de drogue.

La stratégie définit un cadre global pour remédier à la situation en matière de drogue, axé sur les questions clés liées au trafic de drogue. Elle est complétée par un plan d'action spécifique qui définit certaines actions prioritaires nécessitant un étoffement ou des efforts accrus. Le plan d'action vise à réagir au contexte actuel de la drogue en renforçant la sécurité et peut être complété par d'autres mesures en fonction de l'évolution de la situation.

Priorité stratégique n° 4: renforcer la coopération entre les services répressifs et les autorités judiciaires

L'UE redoublera d'efforts pour démanteler les réseaux criminels à haut risque qui contribuent à la prolifération des drogues illicites sur l'ensemble de son territoire. Pour ce faire, elle doit proposer un durcissement des règles de lutte contre la criminalité organisée, renforcer les capacités d'enquête et de poursuites des autorités répressives et judiciaires, recouvrer les produits des activités criminelles et mettre fin aux opérations criminelles au sein des établissements pénitentiaires.

4.1. Un cadre juridique efficace contre le trafic de drogue

La Commission proposera, en 2026, une **révision des règles de lutte contre la criminalité organisée**, qui renforcera les possibilités de démantèlement des réseaux criminels organisés qui gèrent le trafic de drogue. En outre, elle évaluera la décision-cadre relative au trafic de drogue⁴⁰, afin de déterminer si elle est encore adaptée à sa finalité, en examinant en particulier sa contribution à la bonne coopération transfrontière. La Commission analysera également si la décision d'enquête européenne doit être étoffée pour améliorer la collecte transfrontière de preuves en matière pénale.

4.2. Renforcer les capacités des services répressifs et des autorités judiciaires

Dans le contexte criminel actuel, il est difficile d'enquêter sur la criminalité organisée et les opérations de trafic de drogue. Pour démanteler ces réseaux de manière efficace, les services répressifs et les autorités judiciaires doivent coordonner leurs efforts, avec le soutien d'une coopération transfrontière solide et d'un bon échange d'informations. À mesure que les réseaux criminels se sophistiquent, les services répressifs et judiciaires doivent adapter leurs actions, au moyen des nouvelles technologies et de l'IA. Les États membres devraient donner la priorité au renforcement des capacités de ces autorités, pour qu'elles soient en mesure de détecter efficacement le trafic de drogue, d'enquêter sur celui-ci et d'engager ensuite des poursuites, grâce à des outils juridiques et opérationnels améliorés.

Le développement de la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT) stimulera la coopération opérationnelle et transfrontière. Dans le cadre du nouveau cycle EMPACT, le Conseil a défini les grandes priorités pour lutter contre le trafic de drogue et pour recenser et déstabiliser les réseaux criminels les plus menaçants⁴¹.

Les **agences et organes de l'UE** aideront les autorités nationales à lutter contre le trafic de drogue. Les activités d'Europol relatives au trafic de drogue définissent un cadre de coopération opérationnelle. Comme l'a annoncé la Commission dans sa stratégie européenne de sécurité intérieure ProtectEU, le mandat d'Europol sera renforcé pour qu'il aide davantage les États membres à combattre le trafic de drogue. Eurojust aide les autorités judiciaires nationales à poursuivre efficacement les réseaux de trafic de drogue. Elle disposera d'un mandat grâce auquel elle pourra mieux appuyer les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions liées à la drogue et contribuera ainsi à la lutte contre le trafic de drogue. La nouvelle Autorité douanière de l'UE et la plateforme des données douanières de l'UE permettront aux autorités douanières de réaliser de

⁴⁰ Décision-cadre 2004/757/JAI du Conseil du 25 octobre 2004 concernant l'établissement des dispositions minimales relatives aux éléments constitutifs des infractions pénales et des sanctions applicables dans le domaine du trafic de drogue (JO L 335 du 11.11.2004, p. 8).

⁴¹ Conclusions du Conseil de juin 2025 sur le renforcement de l'EMPACT et sur les priorités de l'UE en matière de criminalité pour le prochain cycle de l'EMPACT 2026-2029, 9397/25.

meilleures analyses des risques au niveau de l'UE et amélioreront encore la coopération entre les douanes et les autres services répressifs.

Le mandat actualisé de l'EUDA accroît sa capacité de surveiller l'évolution du marché des drogues et d'y réagir en se fondant sur des données probantes. Le CEPOL, l'Agence de l'UE pour la formation des services répressifs, aidera davantage les États membres, en développant leurs capacités et en leur dispensant des formations. Après son renforcement annoncé, Frontex, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, disposera de technologies de surveillance avancées ainsi que d'outils d'appréciation de la situation. Elle pourra ainsi détecter, prévenir et combattre la criminalité transfrontière aux frontières extérieures, y compris le trafic de drogue. Il convient de dégager de nouvelles synergies avec le programme de l'Union pour une connectivité sécurisée et le programme spatial de l'Union, pour renforcer les capacités de Frontex dans les domaines de la communication sécurisée, du positionnement, de la navigation et de la synchronisation résilients ainsi que de l'observation de la Terre.

4.3. Suivre l'argent pour lutter contre les organisations criminelles

Il est essentiel de suivre l'argent pour lutter contre la criminalité organisée et les réseaux de trafic de drogue. En 2024, l'UE a renforcé le cadre juridique relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux⁴² ainsi qu'au recouvrement et à la confiscation d'avoirs et a, ce faisant, souligné l'importance des enquêtes financières pour démanteler les organisations criminelles. Les États membres devraient intégrer sans délai dans leur droit national les règles renforcées **en matière de recouvrement et de confiscation d'avoirs**⁴³ et les exploiter pleinement.

Afin de protéger les communautés locales et les entreprises opérant en toute légalité, l'UE et les États membres devraient redoubler d'efforts pour détecter et prévenir **l'infiltration criminelle dans les entreprises légales**, conformément à l'approche administrative⁴⁴. Pour suivre la trace des avoirs d'origine criminelle et les saisir, l'UE doit essayer des pratiques innovantes pour détecter le blanchiment de capitaux et suivre les profits tirés de la criminalité organisée. Comme elle le souligne dans sa stratégie européenne de sécurité intérieure, ProtectEU, la Commission étudie la faisabilité d'un nouveau système européen de surveillance du financement du terrorisme. Pour lutter contre la menace que représente la criminalité organisée, elle élargira l'évaluation afin d'y intégrer également les profits tirés de la criminalité organisée.

En outre, les efforts seront axés sur le recours accru aux technologies telles que les systèmes d'analyse avancée et l'IA pour suivre les transactions de crypto-actifs, et plus particulièrement sur les opérations financières des organisations criminelles, notamment dans les scénarios de type «criminalité en tant que service».

⁴² Règlement (UE) 2024/1624 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2024 relatif à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme (JO L, 2024/1624, 19.6.2024).

⁴³ Directive (UE) 2024/1260 du Parlement européen et du Conseil du 24 avril 2024 relative au recouvrement et à la confiscation d'avoirs (JO L, 2024/1260, 2.5.2024).

⁴⁴ Conclusions du Conseil de juin 2016 relatives à l'approche administrative à suivre pour prévenir la grande criminalité organisée et lutter contre ce phénomène, 9935/2016.

La corruption alimente toutes les étapes du trafic de drogue, sapant l'économie licite et s'accompagnant souvent d'intimidations. La lutte contre la corruption demeure une priorité essentielle pour pouvoir démanteler la criminalité organisée et le trafic de drogue. Dans le cadre de sa future stratégie de lutte contre la corruption de l'UE, la Commission renforcera les mesures visant à lutter contre le péril de corruption, et le recours effectif à cette pratique, par la criminalité organisée. En outre, la Commission collaborera avec les colégislateurs en vue de l'adoption rapide de la directive relative à la lutte contre la corruption⁴⁵.

4.4. Lutter contre le trafic de drogue en milieu carcéral

L'incarcération ne met pas un terme au trafic de drogue. Les réseaux criminels exploitent les canaux de communication et se servent des visiteurs pour introduire clandestinement des drogues dans les prisons et coordonner les opérations de trafic à l'extérieur. Le personnel pénitentiaire peut faire l'objet d'intimidations, de tentatives de corruption ou de menaces directes. L'UE doit protéger la sécurité publique et l'intégrité des systèmes judiciaires contre cette menace. Elle devrait, de concert avec les États membres, promouvoir des solutions qui ont fait leurs preuves et partager des bonnes pratiques visant à **enrayer les activités criminelles au sein des systèmes pénitentiaires**.

Priorité stratégique n° 5: perturber les itinéraires empruntés par le trafic de drogue

L'UE est déterminée à déstabiliser les réseaux de trafic de drogue en ciblant les itinéraires maritimes, terrestres et aériens qu'ils empruntent. Des efforts spécifiques seront déployés pour lutter contre le trafic de drogue dans les espaces en ligne, afin de démanteler ces opérations illicites et d'enrayer considérablement les activités des réseaux criminels impliqués.

5.1. Détecter et démanteler le trafic de drogue par voie maritime

Des réseaux criminels font passer clandestinement des quantités considérables de drogue dans les ports maritimes européens. Les itinéraires maritimes empruntés par le trafic de drogue sont très variés, les régions ultrapériphériques de l'UE étant également concernées, et les informations communiquées indiquent un changement de mode opératoire, des cargaisons de drogue arrivant désormais dans un plus grand nombre de ports européens de tailles plus réduites. Pour cacher ces cargaisons, les criminels utilisent de nouvelles méthodes, souvent indétectables par les services répressifs et les autorités maritimes. Europol **renforcera l'analyse stratégique du trafic maritime** pour recenser les besoins opérationnels afin de contrer les nouvelles méthodes de transport et de dissimulation de la drogue.

Le **Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)** devrait encore intensifier ses activités, notamment la surveillance des navires transportant des drogues illicites en haute mer.

La Commission veillera à l'échange des bonnes pratiques par l'intermédiaire de l'**alliance des ports européens** élargie, principal cadre de l'UE pour la coopération public-privé contre le trafic de drogue, améliorant ainsi la résilience des ports dans l'ensemble de l'UE. La future stratégie portuaire de l'UE mettra l'accent sur la sûreté, en s'appuyant sur un dialogue stratégique avec les

⁴⁵ Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la lutte contre la corruption, remplaçant la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil et la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l'Union européenne, et modifiant la directive (UE) 2017/1371 du Parlement européen et du Conseil [COM(2023) 234 final].

fonctionnaires, les autorités portuaires, le secteur privé et d'autres acteurs clés. L'objectif est d'améliorer la sûreté et la préparation des ports de l'UE.

5.2. Lutter contre le trafic de drogue par voie terrestre, par voie postale et de livraison de colis et par voie aérienne

L'augmentation de la production de drogues de synthèse, conjuguée à l'expansion rapide du commerce électronique, offre de nombreuses possibilités de contrebande de drogues illicites par l'intermédiaire des services postaux et de livraison de colis. Ce trafic de quantités réduites, plus difficiles à détecter, alimente cumulativement des opérations de trafic à grande échelle. Afin d'améliorer la détection des flux de drogues illicites, l'UE encouragera la coopération public-privé entre **le secteur postal et de la livraison de colis, les douanes et les services répressifs**. Le plan d'action contre le trafic de drogue comprend des mesures concrètes visant à faire progresser cette coopération.

Des envois de grande valeur et de faible volume contenant des précurseurs sur mesure⁴⁶ ou des précurseurs de drogues sont de plus en plus souvent acheminés clandestinement par voie aérienne. En plus d'utiliser l'aviation commerciale en exploitant des passeurs, les réseaux criminels se servent de plus en plus d'avions privés, de petits aéronefs et de vols non réguliers pour transporter illégalement de la drogue sans se faire repérer. L'UE s'emploiera à **renforcer la surveillance et les contrôles de sûreté de l'aviation générale**, et notamment à accroître les échanges d'informations entre les autorités de l'aviation civile compétentes et les services répressifs concernés, dont les douanes.

5.3. Améliorer la surveillance et l'interception des drogues distribuées en ligne

Les criminels utilisent à la fois l'internet ouvert et le dark web pour faire la promotion de drogues illicites, les vendre et les distribuer. Les services répressifs ont besoin de capacités accrues et d'un soutien opérationnel renforcé pour détecter ces activités en ligne et enquêter à leur sujet de manière efficace, notamment sur le dark web et les médias sociaux. Afin d'améliorer la sécurité, de protéger les mineurs et de lutter contre la diffusion de contenus illicites en ligne, les fournisseurs de services en ligne et les autorités doivent se conformer pleinement au **règlement sur les services numériques (DSA)**. La Commission continuera de vérifier et de faire en sorte que les très grandes plateformes en ligne et les très grands moteurs de recherche en ligne respectent les obligations de diligence qui leur incombent au titre dudit règlement. En outre, le **forum de l'UE sur l'internet** mettra à profit la coopération volontaire avec les plateformes en ligne pour remédier aux problèmes et partager les bonnes pratiques destinées à perturber les ventes de drogue en ligne et à prévenir le recrutement de mineurs par les réseaux criminels, en s'appuyant sur les mesures figurant dans les lignes directrices de la Commission concernant des mesures visant à garantir un niveau élevé de protection de la vie privée, de sûreté et de sécurité des mineurs en ligne, conformément à l'article 28, paragraphe 4, du règlement (UE) 2022/2065⁴⁷. Cette activité s'inscrivant dans le cadre du forum de l'UE sur l'internet renforcera le rôle des plateformes de médias sociaux dans la

⁴⁶ Un proche parent chimique d'un précurseur de drogues qui n'a aucune utilisation légitime connue, à l'exception de la recherche et de l'innovation.

⁴⁷ Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques), JO L 277 du 27.10.2022, p. 1.

prévention de la consommation de drogue, en mettant particulièrement l'accent sur la sensibilisation des jeunes, en coopération avec l'EUDA⁴⁸.

Priorité stratégique n° 6: lutter contre la production de drogues de synthèse et de précurseurs

Pour résoudre le problème que pose l'augmentation de la production, de l'importation et du trafic de drogues de synthèse, l'UE intensifiera ses actions opérationnelles visant à détecter et à démanteler en toute sécurité les laboratoires clandestins et à mettre un terme à l'afflux de précurseurs de drogues.

6.1. Renforcer les capacités opérationnelles de détection et de démantèlement des laboratoires clandestins

La détection et le démantèlement des laboratoires clandestins produisant et exportant des drogues de synthèse et des nouvelles substances psychoactives demeurent un défi de taille. Ces substances constituent une priorité importante de l'EMPACT, dans le cadre de laquelle la police et les douanes collaborent pour obtenir des résultats. Avec le soutien de l'EMPACT, l'EUDA contribuera à une meilleure compréhension de la production criminelle de drogue sur le territoire de l'UE, en créant une **base de données européenne des incidents liés à la production de drogue**, en collaboration avec les États membres touchés.

Le démantèlement des laboratoires de production de drogue est complexe et présente des risques graves pour la santé du public et des agents des services répressifs, ainsi que des risques environnementaux. En conséquence, la Commission et les États membres établiront des lignes directrices et des protocoles pour aider les services répressifs à détecter et à démanteler les **laboratoires clandestins produisant des drogues de synthèse**, au moyen de technologies de détection avancées et de programmes de formation spécialisés. Cette approche vise à réduire les risques pour les services répressifs ainsi que les dommages environnementaux. En outre, Europol et le CEPOL élaboreront des instructions relatives au transport et à l'élimination en toute sécurité des produits chimiques et des équipements saisis, définiront les bonnes pratiques pour démanteler les laboratoires sans risque et renforceront la formation et les capacités dans ce domaine.

6.2. Lutter contre le détournement et le trafic de précurseurs de drogues et de précurseurs sur mesure

Les précurseurs de drogues sont souvent utilisés de manière illicite pour produire des drogues de synthèse et des nouvelles substances psychoactives, ce qui constitue une menace importante pour la sécurité publique. La révision de la législation relative aux précurseurs effectuée par la Commission est essentielle pour améliorer la surveillance et le contrôle des précurseurs de drogues et des précurseurs sur mesure⁴⁹. La proposition formulée dans ce contexte vise à donner aux services répressifs et aux opérateurs économiques les moyens de mieux détecter les transactions suspectes, et à renforcer ainsi la coopération et la vigilance en matière de prévention de la production illégale de drogue. Pour faciliter la mise en œuvre, l'EUDA suivra l'évolution de la situation en ce qui concerne le détournement et le trafic de précurseurs de drogues. Elle contribuera

⁴⁸ En s'appuyant sur les mesures figurant dans les lignes directrices de la Commission concernant des mesures visant à garantir un niveau élevé de protection de la vie privée, de sûreté et de sécurité des mineurs en ligne, conformément à l'article 28, paragraphe 4, du règlement (UE) 2022/2065.

⁴⁹ COM(2025) 747 final.

également à la mise en œuvre de la législation de l'UE sur les précurseurs de drogues, en créant un répertoire d'informations sur ces derniers, qui contiendra des renseignements sur ces substances et facilitera le partage d'informations aux fins de leur identification. En parallèle, l'UE devrait coopérer davantage avec ses partenaires internationaux afin de surveiller et, par la suite, d'enrayer la production, le détournement et le trafic illicites de précurseurs de drogues, y compris de précurseurs sur mesure. Afin de faciliter les enquêtes de police scientifique au niveau national, l'UE intensifiera son soutien à la détection des précurseurs utilisés dans les installations de production de drogue.

Priorités essentielles

La Commission:

- mettra en œuvre, en étroite collaboration avec les États membres et les agences compétentes de l'UE, le plan d'action spécifique de l'UE contre le trafic de drogue;
- évaluera, en 2026, la décision-cadre existante relative au trafic de drogue;
- mettra en place une stratégie portuaire de l'UE fortement axée sur la sûreté des ports;
- collaborera avec les colégislateurs en vue de l'adoption rapide des nouvelles règles relatives aux précurseurs;
- évaluera la faisabilité de la mise en place d'un nouveau système à l'échelle de l'UE pour surveiller les financements liés à la criminalité organisée et au terrorisme.

L'EUDA, avec le soutien de l'EMPACT:

- créera une base de données européenne des incidents liés à la production de drogue.

Les États membres sont encouragés à:

- renforcer les capacités des autorités nationales en matière de détection du trafic de drogue, ainsi que d'enquêtes et de poursuites en la matière;
- intégrer dans leur droit national et mettre en œuvre les règles renforcées relatives au recouvrement et à la confiscation d'avoirs;
- détecter et prévenir l'infiltration d'entreprises légales par des organisations criminelles, au moyen de l'approche administrative.

IV. AGIR SUR LES RISQUES ET LES DOMMAGES

L'incidence potentielle des substances illicites sur les personnes consommatrices de drogues, les espaces publics et la société est de plus en plus préoccupante. L'essor des nouvelles substances psychoactives à forte teneur en principe actif accroît considérablement le risque de décès par surdose, tandis que le trafic de drogue entraîne des violences et des dommages environnementaux pour les communautés locales. Pour remédier à ces problèmes, l'UE doit se concentrer sur la réduction significative des risques et des dommages liés à la drogue, tout en améliorant son état de préparation.

Priorité stratégique n° 7: réduire les dommages individuels liés à la drogue

Dans le cadre d'un continuum de soins englobant également prévention et traitement, l'UE et les États membres augmenteront la disponibilité d'interventions efficaces destinées à réduire les dommages et les risques, afin de protéger les personnes qui consomment des drogues contre les dommages qui y sont liés.

7.1. Accroître la disponibilité et la couverture des interventions en réduction des dommages et des risques qui ont fait leurs preuves

Les nouvelles drogues entraînant de nouveaux risques, les États membres doivent étendre et adapter les interventions en réduction des dommages. Une collaboration étroite entre les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, la société civile et les groupes de pairs est essentielle. Les interventions devraient être combinées avec d'autres activités de promotion de la santé afin d'atteindre les populations à haut risque, par exemple des salles de consommation sûre et surveillée des drogues, des installations d'analyse des drogues ou des unités mobiles proposant un soutien sanitaire et social. Les mesures de réduction des risques et des dommages, y compris les actions financées par les fonds de la politique de cohésion, doivent être intégrées dans les politiques et les réalités régionales et locales, les acteurs travaillant ensemble pour promouvoir la santé, la sûreté et la sécurité au niveau local.

Les interventions en réduction des dommages visant à prévenir ou à réduire les risques de surdose, de maladies infectieuses et d'infections potentiellement mortelles doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les États membres sont instamment invités à prendre des mesures pour prévenir ou réduire le risque **de surdose et de décès**, en particulier causés par les opioïdes, en améliorant l'accès à des interventions ayant fait leurs preuves telles que les traitements par agonistes opioïdes et la naloxone, y compris les programmes de naloxone à emporter. Des stratégies novatrices sont également indispensables pour faire face aux risques associés aux nouvelles drogues, telles que les cannabinoïdes de synthèse, et aux nouveaux modes de consommation, tels que le vapotage.

Des efforts supplémentaires devraient être consacrés à la prévention, au traitement et à la réduction des **infections à diffusion hématogène** liées à la drogue, en particulier le VIH et l'hépatite C (VHC), ainsi que des maladies à prévention vaccinale telles que les hépatites A et B. Les usagers de drogues par voie intraveineuse devraient avoir accès à des interventions vitales fondées sur les orientations de l'EUDA et de l'ECDC sur la prévention et le contrôle des maladies infectieuses⁵⁰. Des programmes d'échange de seringues largement disponibles, ainsi que le dépistage et le traitement volontaires du VIH et du VHC, sont essentiels. La Commission collaborera avec le Forum de la société civile sur la drogue afin de **recenser les obstacles systémiques auxquels se heurtent les populations vulnérables**, y compris les personnes consommatrices de drogues.

En outre, les États membres devraient envisager d'élaborer et de mettre en œuvre des **interventions en réduction des dommages** destinées à des groupes à risque spécifiques, notamment les personnes souffrant de troubles de la santé mentale, les personnes privées de liberté,

⁵⁰ Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) et Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) (2023), *Prevention and control of infectious diseases among people who inject drugs*.

les personnes LGBTIQ+, les migrants, ainsi que les jeunes dans des lieux récréatifs tels que les boîtes de nuit ou les festivals.

7.2. Diffuser les données probantes relatives aux interventions efficaces en réduction des dommages

Même s'il existe diverses mesures de réduction des risques et des dommages pour atteindre les populations à haut risque, d'autres mesures innovantes devraient être mises à disposition au fil de l'évolution des drogues et de leur consommation. L'EUDA examinera l'efficacité des interventions nouvelles et partagera les bonnes pratiques au moyen d'une base de données sur la réduction des dommages. Les informations seront ainsi largement disponibles pour **permettre l'élaboration de normes de qualité** en matière de réduction des dommages.

Fort du succès du programme européen de formation en matière de prévention, l'EUDA élaborera un programme de formation spécifique visant à améliorer la mise en œuvre de mesures de réduction des dommages fondées sur des données probantes. Le **programme européen de formation en matière de réduction des dommages** aidera les États membres à développer les capacités de réduction des dommages dans toute l'Europe.

Priorité stratégique n° 8: atténuer les répercussions sociales et environnementales

L'UE intensifiera ses efforts de prévention de la criminalité afin de lutter contre la violence croissante associée au trafic de drogue, en accordant une attention particulière à la protection des jeunes contre le recrutement à des fins criminelles et à la réduction des dommages causés par les drogues illicites à la société, aux communautés locales et à l'environnement.

8.1. Lutter contre la violence liée à la drogue et renforcer la prévention de la criminalité

La violence liée à la drogue devient de plus en plus complexe et présente souvent des liens avec la criminalité organisée, ce qui crée des cycles de dommages qui ont une incidence sur la sûreté et la sécurité de nos villes et des communautés locales. Les enfants et les jeunes sont particulièrement vulnérables, car ils peuvent être victimes, auteurs et recrues de ces groupes. Pour lutter contre la violence liée à la drogue, l'UE cherche à déstabiliser les réseaux criminels et à promouvoir des opérations de police de proximité associant sécurité des communautés et initiatives de santé publique. Dans le cadre du **programme de l'UE pour les villes**, la Commission soutiendra les autorités locales en encourageant des projets locaux innovants et en facilitant les échanges de bonnes pratiques. L'objectif de ce soutien est d'accroître la résilience et la cohésion des diverses communautés afin de remédier aux problèmes de sécurité et d'intégration sociale, notamment ceux qui sont associés aux questions liées à la drogue. En outre, l'EUDA mènera des activités de recherche et de suivi afin de mieux comprendre la **violence liée à la drogue** à différents niveaux.

L'UE intensifiera également ses efforts pour empêcher le recrutement de jeunes par des organisations criminelles, notamment au moyen de mesures en ligne et de **mesures de prévention éprouvées**. Les États membres sont encouragés à consolider les environnements protecteurs pour les jeunes, en utilisant les bonnes pratiques publiées par le centre de connaissances du Réseau européen de prévention de la criminalité. Ces efforts nécessitent une collaboration entre les services répressifs, les travailleurs sociaux, les professionnels de la santé et la société civile. Le Réseau européen de prévention de la criminalité constituera une **boîte à outils spécifique pour**

lutter contre le recrutement de mineurs par les réseaux criminels afin de soutenir ces initiatives.

En outre, afin de protéger les enfants contre toutes les formes de criminalité, notamment celle liée à la drogue en ligne et hors ligne, l'UE proposera un **plan d'action pour la protection des enfants contre la criminalité**, comme l'annonçait la stratégie européenne de sécurité intérieure ProtectEU.

8.2. Lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées à la drogue

L'Europe doit s'attaquer à la **stigmatisation** associée à la consommation de drogue et aux troubles qui y sont liés⁵¹, car elle a une incidence négative sur la santé mentale et physique des personnes. Elle peut les empêcher de demander de l'aide et de s'intégrer dans la société, ce qui peut conduire, chez les jeunes, au décrochage scolaire. Les politiques devraient prendre en considération l'expérience des personnes touchées par la stigmatisation liée à la drogue, notamment grâce à un dialogue permanent avec la société civile, dont les personnes consommatrices de drogues et les clients des services liés à la drogue. L'UE renforcera la sensibilisation, encouragera le partage d'informations et favorisera l'apprentissage mutuel par l'intermédiaire de la plateforme de l'UE sur la politique de santé, du portail des bonnes pratiques de l'UE en matière de santé publique et des projets de recherche financés par Horizon Europe. En outre, les investissements du FSE+ et du FEDER devraient être mis en synergie avec d'autres fonds et programmes de l'UE, afin de soutenir l'inclusion sociale de manière globale.

8.3. Adopter une approche du phénomène de la drogue qui tienne compte de la dimension de genre

La situation en matière de drogue touche différemment les hommes et les femmes, ces dernières représentant environ un quart des personnes souffrant de graves problèmes de drogue, mais seulement un cinquième de celles qui entament un traitement. Le nombre de décès par surdose chez les femmes a augmenté de 76 % dans l'UE, entre 2013 et 2023, ce qui témoigne des obstacles supplémentaires auxquels les femmes sont confrontées pour accéder aux services de santé et aux services sociaux.

Les États membres devraient mettre en œuvre des mesures **tenant compte de la dimension de genre** dans tous les piliers de la stratégie, afin de garantir un accès non discriminatoire et sans entrave aux services, en particulier aux traitements et aux mesures de réduction des dommages. Les services sur mesure devraient comprendre des options réservées aux femmes, des services de garde d'enfants et un soutien spécialisé tenant compte des traumatismes subis.

En outre, l'orientation sexuelle et l'identité de genre peuvent avoir une incidence sur l'accès aux services de santé. Les personnes LGBTIQ+ sont souvent exposées à des risques plus élevés de problèmes de santé mentale et de violence, comme l'indique la stratégie de la Commission en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+ pour la période 2026-2030⁵².

⁵¹ Conclusions du Conseil de décembre 2022 sur une approche fondée sur les droits de l'homme dans les politiques en matière de drogue, 15818/22.

⁵² Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «Union de l'égalité: stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+ pour la période 2026-2030», COM(2025) 725 final.

Il est indispensable de lutter contre la discrimination et les obstacles auxquels sont confrontées les personnes LGBTIQ+ si l'on veut réduire les incidences négatives sur la santé et garantir un accès équitable aux services.

8.4. Agir sur les risques découlant de la conduite sous l'emprise de stupéfiants

On estime que jusqu'à un quart des décès sur les routes de l'UE, dont le nombre total dépassait 19 940 en 2024, sont liés à l'alcool et/ou à la drogue⁵³. Afin de soutenir la campagne «Vision zéro»⁵⁴ et l'objectif d'une mortalité nulle sur les routes d'ici à 2050, l'UE devrait appliquer des mesures visant à prévenir la conduite sous l'emprise de stupéfiants et les accidents causés par des conducteurs sous l'influence de drogues.

Avec la nouvelle directive relative au permis de conduire⁵⁵, les États membres se sont engagés à appliquer des **politiques de tolérance zéro** à l'égard de la **conduite sous l'emprise de stupéfiants**. Les États membres sont encouragés à introduire dans leur droit national des régimes de tolérance zéro généralement appliqués.

Compte tenu de la forte proportion de conducteurs novices, principalement des jeunes, impliqués dans les accidents de la route liés à la conduite en état d'ivresse et à la consommation de drogue, les États membres sont également encouragés à appliquer des règles plus strictes aux conducteurs novices, conformément à la directive. En complément, des **campagnes nationales de sensibilisation ciblées, mettant en évidence les dangers de la conduite sous l'emprise de stupéfiants** et visant spécifiquement les jeunes adultes, devraient être menées. En outre, la nouvelle directive relative aux interdictions de conduire et la directive révisée sur l'échange transfrontalier d'informations permettront le partage entre États membres d'informations sur les infractions routières liées à la drogue, empêchant ainsi que des comportements dangereux liés à la conduite sous l'emprise de stupéfiants restent impunis.

8.5. Agir sur les dommages environnementaux liés à la drogue

La culture et la production de drogue causent d'importants dommages à l'environnement, tant en Europe que dans le monde. Les organisations criminelles se débarrassent de déchets chimiques toxiques provenant de la production de drogues de synthèse, ce qui entraîne des risques graves pour l'environnement et les communautés locales. Par exemple, la production d'un kilogramme de MDMA génère environ 58 kg de déchets toxiques. La production de cannabis nécessite

⁵³ Commission européenne, Direction générale de la mobilité et des transports, Modijefsky, M., Janse, R., Spit, W., et al., *Prevention of driving under the influence of alcohol and drugs: final report*, Office des publications de l'Union européenne, 2022, <https://data.europa.eu/doi/10.2832/284545>.

⁵⁴ Document de travail des services de la Commission, *EU Road Safety Policy Framework 2021-2030 - Next steps towards 'Vision Zero'*, SWD(2019) 283 final.

⁵⁵ Directive (UE) 2025/2205 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2025 relative au permis de conduire, modifiant le règlement (UE) 2018/1724 du Parlement européen et du Conseil et la directive (UE) 2022/2561 du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant la directive 2006/126/CE du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) n° 383/2012 de la Commission, JO L, 2025/2205, 5.11.2025.

d'énormes quantités d'eau et d'énergie, mais a aussi une incidence sur la pollution de l'eau et de l'air⁵⁶.

Les laboratoires produisant des drogues illicites doivent être démantelés d'une manière garantissant la sécurité des agents des services répressifs et tenant compte des incidences sur l'environnement. L'UE élaborera et appliquera des méthodes sûres et respectueuses de l'environnement pour **la manipulation, le transport, l'élimination et la destruction des drogues illicites**, des précurseurs, des produits chimiques, des déchets et des équipements saisis. Conformément au pacte de l'UE visant à lutter contre les menaces liées aux nouvelles drogues de synthèse⁵⁷, le CEPOL et l'EUDA amélioreront la formation des services répressifs sur les risques pour la sécurité et la santé liés au démantèlement de ces installations. L'EMPACT renforcera la coopération opérationnelle afin de développer les capacités de démantèlement des laboratoires produisant des drogues de synthèse.

La Commission aide les États membres à mettre en œuvre la **nouvelle directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal**⁵⁸, qui traite d'infractions telles que la pollution, la gestion illicite des déchets, la destruction des habitats et le captage illégal d'eau.

La Commission encourage les États membres à établir un lien explicite entre la criminalité environnementale et d'autres activités criminelles, telles que la production et le trafic de drogue, dans les stratégies nationales qu'ils sont tenus d'élaborer d'ici au 21 mai 2027. Cette démarche vise à accroître l'efficacité des stratégies en s'attaquant à la nature interconnectée de ces infractions.

Pour produire des drogues illicites, les organisations criminelles recourent souvent à des pratiques destructrices pour l'environnement, telles que la déforestation ou la consommation intensive d'eau. Vu le rôle que ces pratiques jouent dans l'aggravation de la sécheresse, de la destruction des habitats et de la perte de biodiversité, il est essentiel d'améliorer leur détection.

Priorités essentielles

La Commission:

- **constituera et diffusera, par l'intermédiaire du Réseau européen de prévention de la criminalité, une boîte à outils spécifique de l'UE pour lutter contre le recrutement de mineurs par les réseaux criminels;**
- **tirera parti du cadre renforcé de l'EMPACT pour la coopération opérationnelle des services répressifs pour s'attaquer aux installations de production de drogues illicites, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action contre le trafic de drogue.**

L'EUDA:

⁵⁶ Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et Europol (2022), *EU Drug Market: Cannabis — In-depth analysis*.

⁵⁷ Conclusions du Conseil de juin 2025 sur le pacte visant à lutter contre les menaces liées aux nouvelles drogues de synthèse et aux nouvelles substances psychoactives dans l'Union européenne, 10265/25.

⁵⁸ Directive (UE) 2024/1203 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 relative à la protection de l'environnement par le droit pénal et remplaçant les directives 2008/99/CE et 2009/123/CE, JO L, 2024/1203, 30.4.2024.

- élaborera le programme européen de formation en matière de réduction des dommages, afin de permettre le développement des capacités concernant les interventions en réduction des dommages dans l'ensemble de l'UE;
- collaborera étroitement avec les États membres pour élaborer et mettre en œuvre leurs mesures de prévention de la criminalité en faveur des communautés locales et des jeunes.

Les États membres sont encouragés à:

- accroître la disponibilité d'interventions en réduction des dommages et des risques, ainsi que leur couverture, afin de réduire les surdoses, les décès et les infections à diffusion hémotogène dans l'ensemble de l'UE;
- adopter des politiques de tolérance zéro à l'égard de la conduite sous l'emprise de stupéfiants, conformément à la directive relative au permis de conduire, et utiliser pleinement les outils transfrontières disponibles pour faire respecter ces règles;
- tirer pleinement parti de la nouvelle directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal pour régler les problèmes environnementaux découlant de la production et du trafic de drogue.

V. ÉTABLIR DES PARTENARIATS SOLIDES

Les politiques en matière de drogue menées dans les pays tiers ont une incidence significative sur la situation des drogues illicites en Europe, étant donné que les réseaux criminels présents dans l'UE coopèrent avec leurs homologues internationaux pour étendre leurs opérations de trafic. Les partenariats internationaux sont dès lors essentiels pour que la politique de l'UE en matière de drogue soit efficace. Au sein de l'UE, il est nécessaire de renforcer la coordination et les partenariats avec la société civile et les acteurs privés. Une telle démarche favorise l'apprentissage mutuel et facilite les actions opérationnelles conjointes, ce qui va dans le sens d'une approche exhaustive englobant l'ensemble de la société.

Priorité stratégique n° 9: renforcer la coopération internationale

Eu égard à la dimension mondiale du phénomène, l'UE intensifiera sa coopération avec des partenaires internationaux clés au moyen de dialogues fructueux, d'un renforcement des capacités et d'une coopération opérationnelle améliorée.

9.1. Les objectifs de l'UE en matière de coopération internationale

La stratégie européenne de sécurité intérieure ProtectEU plaide en faveur d'une UE qui défende activement ses intérêts en matière de sécurité, en s'attaquant aux menaces extérieures, en désorganisant les filières des trafiquants et en préservant les corridors d'intérêt stratégique. L'UE reste déterminée à être un allié solide de ses pays partenaires, en collaborant pour améliorer la sécurité mondiale et accroître la résilience mutuelle, en particulier face aux menaces liées au trafic de drogue.

Les relations extérieures de l'UE dans le domaine de la lutte antidrogue privilégient la responsabilité partagée, le multilatéralisme et une approche axée sur le développement, respectant les droits de l'homme, la dignité et l'état de droit. L'UE demeure attachée à ces principes et prône une approche fondée sur des données probantes, intégrée, équilibrée et pluridisciplinaire pour les politiques en matière de drogue. Elle soutient les pays tiers dans leurs efforts, en se conformant aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux obligations en matière de droits de l'homme, telles qu'elles sont exposées dans les conclusions du Conseil sur une approche fondée sur les droits de l'homme dans les politiques en matière de drogue⁵⁹, dans le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2027⁶⁰ et dans les instruments pertinents des Nations unies en matière de politique de lutte contre la drogue. En outre, l'UE maintient sa ferme opposition à la peine de mort dans toutes les situations, réaffirmant ainsi son attachement aux droits de l'homme.

L'UE collaborera avec les **partenaires concernés par l'élargissement** en vue d'aligner les stratégies de lutte contre les réseaux de criminalité organisée, d'améliorer les systèmes d'information sur la drogue et de renforcer la coopération opérationnelle. Il s'agira notamment d'appuyer la mise en place d'observatoires nationaux des drogues et de systèmes d'alerte précoce pour les nouvelles substances psychoactives, conformément au droit de l'Union, ainsi que de promouvoir des politiques antidrogue intégrées, équilibrées et fondées sur des données probantes, avec le soutien de l'EUDA. Afin d'accélérer l'intégration des pays candidats dans l'architecture de sécurité de l'UE, cette dernière devrait systématiquement associer et soutenir les partenaires concernés par l'élargissement, en garantissant leur accès aux outils, aux orientations et aux possibilités de renforcement des capacités. De même, la Commission étudiera la possibilité d'une coopération avec les pays candidats en matière de sûreté portuaire, par exemple en les laissant participer en tant qu'observateurs aux réunions de l'alliance des ports européens.

En coopération avec les **partenaires du sud de la Méditerranée**, l'UE encouragera la poursuite de la surveillance et de l'évaluation des tendances en matière de drogue, la coopération en matière judiciaire et répressive et la gestion intégrée des frontières, afin de lutter plus efficacement contre le trafic transfrontière de drogue, conformément au pilier «sécurité, préparation et gestion de la migration» du pacte pour la Méditerranée. Une coopération opérationnelle plus étroite de l'EUDA, d'Europol, du CEPOL, d'Eurojust et du MAOC-N avec les partenaires régionaux est essentielle. La coopération opérationnelle avec l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient et la région du Golfe sera renforcée, en particulier pour lutter contre la production et le trafic de drogue, notamment de captagon.

L'UE a l'intention de consolider les **alliances internationales contre les menaces liées aux drogues de synthèse** en collaborant avec des pays tiers clés tels que les États-Unis, le Mexique, la Chine et l'Inde, afin de démanteler la production de drogues illicites, d'arrêter le flux de précurseurs de drogues et d'améliorer la préparation pour affronter les problèmes liés aux drogues de synthèse. La coopération sera axée sur la perturbation des itinéraires empruntés par le trafic de drogue, la **résilience accrue des plateformes logistiques** à l'échelle mondiale et la lutte contre

⁵⁹ Conclusions du Conseil de décembre 2022 sur une approche fondée sur les droits de l'homme dans les politiques en matière de drogue, 15818/22.

⁶⁰ Conclusions du Conseil du 27 mai 2024 relatives à l'alignement du plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024 sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027, 9508/24.

l'exploitation des grands ports maritimes par la criminalité organisée, en particulier en Amérique latine, en Afrique de l'Ouest et dans les Balkans occidentaux.

Les mesures restrictives constituent un élément important de la panoplie d'instruments dont dispose l'UE pour son action extérieure et peuvent compléter une combinaison équilibrée de mesures destinées à déstabiliser et à réduire efficacement la criminalité transnationale organisée. La Commission étudie actuellement les possibilités de mettre en place un **régime de sanctions horizontales** ciblant les personnes et les groupes criminels organisés impliqués dans le trafic de migrants et la traite des êtres humains. Étant donné que le trafic de drogue finance souvent des groupes criminels organisés transnationaux et que les trafiquants de drogue recourent aux mêmes blanchisseurs de capitaux, négociants en cryptomonnaies et autres prestataires de services pour l'ensemble de leurs opérations, il pourrait être envisagé d'étendre le champ d'application d'un tel régime, sous réserve de discussions avec les États membres. Les délégations de l'UE dans tous les pays et sous-régions concernés désigneront des points de contact parmi leur personnel pour la lutte contre la criminalité organisée, et les États membres auront la possibilité d'affecter des officiers de liaison à cette fin.

Des actions opérationnelles ciblées associeront les douanes, les services répressifs et les autorités compétentes de pays tiers clés, notamment dans le cadre d'initiatives telles que des unités d'enquête et des centres de regroupement du renseignement. L'UE établira également des **partenariats plus solides**, dans les domaines de la justice et de la sécurité, avec des pays et régions tiers clés, en renforçant la coopération en matière d'entraide judiciaire, d'extradition, ainsi que de recouvrement et de confiscation d'avoirs, en particulier avec les pays d'Amérique latine, des Caraïbes et de la région méditerranéenne.

En outre, la Commission collaborera avec les États membres et les pays partenaires pour intensifier les efforts de lutte contre le trafic de drogue, en faisant progresser la **Coalition européenne contre les drogues** récemment créée, améliorant ainsi l'efficacité des objectifs et stratégies communs.

9.2. Renforcer les dialogues avec les pays et régions tiers

Il est essentiel de mener des dialogues avec les pays tiers pour promouvoir une approche intégrée et équilibrée de la politique en matière de drogue. L'UE poursuivra ses dialogues spécifiques sur la drogue avec ses partenaires des Balkans occidentaux, du Partenariat oriental, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie centrale et, au niveau bilatéral, avec les États-Unis, la Chine et la Colombie. Ces dialogues visent à renforcer la coopération stratégique et opérationnelle, et à favoriser ainsi des interventions efficaces. De nouveaux dialogues devraient être engagés avec d'autres pays ou régions prioritaires fortement touchés par les problèmes liés à la drogue. Des questions relevant de la politique antidrogue, concernant notamment le trafic, pourront être abordées lors des dialogues sur la sécurité, et les échanges thématiques et les réunions d'experts faciliteront le partage d'informations et la coordination des activités, par exemple avec l'Inde, en vue de prévenir le détournement et le trafic de précurseurs de drogues.

L'UE mobilisera des instruments diplomatiques, politiques et financiers dans le cadre de sa politique étrangère pour soutenir ces efforts. Tous les instruments de l'UE, y compris l'IVDCI et les missions relevant de la politique de sécurité et de défense commune, pourront être utilisés pour renforcer les capacités répressives dans les pays tiers et soutenir une approche pangouvernementale de la politique en matière de drogue.

9.3. Coopération opérationnelle

Les réseaux de trafic de drogue présents dans le monde devenant interconnectés, l'UE **intensifiera son action opérationnelle** grâce à des partenariats avec les pays et régions candidats et les pays et régions tiers clés. Les agences JAI jouent un rôle essentiel à cet égard. La contribution d'Europol au renforcement des capacités stratégiques et opérationnelles dans les pays tiers clés est indispensable pour désorganiser les réseaux criminels transnationaux. Dès lors, Europol étend ses partenariats extérieurs afin de faciliter l'échange d'informations stratégiques et opérationnelles, de sorte que les enquêtes puissent être coordonnées entre les différents territoires. Eurojust joue un rôle déterminant pour établir des dossiers solides contre les organisations criminelles et faciliter les poursuites et pour assurer ainsi l'efficacité des actions en justice contre la criminalité transnationale.

L'EUDA, conformément à son nouveau mandat, est déterminée à améliorer la coopération internationale et à surveiller la situation des drogues dans les pays tiers, en soutenant l'élaboration de politiques antidrogue intégrées, équilibrées et fondées sur des données probantes. Dans le cadre de la stratégie européenne de sécurité intérieure ProtectEU, la Commission cherchera à conclure des accords supplémentaires entre l'UE et des pays tiers, en vue d'une coopération avec Europol et Eurojust, en se focalisant plus particulièrement sur les pays d'Amérique latine et en plaidant pour l'inclusion d'un plus grand nombre de pays tiers dans le cadre de l'EMPACT.

L'UE gèrera des initiatives **d'assistance technique et de renforcement des capacités** ainsi que des programmes de coopération, afin d'aider les pays tiers à traiter les questions relatives à la drogue d'une manière compatible avec le respect des droits de l'homme, en réglant les problèmes qui se posent dans les secteurs de la santé publique, du développement, de la sûreté et de la sécurité. L'UE et ses États membres mettent l'accent sur des **politiques antidrogue axées sur le développement et sur des mesures de développement de substitution et de développement durable**⁶¹, offrant un moyen de réduire l'offre de drogue, de protéger l'environnement et de stimuler le développement socio-économique des régions touchées.

9.4. Réaffirmer le rôle moteur de l'UE dans la définition des priorités internationales en matière de drogue

L'UE reste attachée à un système multilatéral fondé sur le droit international et les principes de la charte des Nations unies⁶². **Elle conservera un rôle de premier plan dans les processus d'élaboration des politiques en matière de drogue des Nations unies**, en participant activement à la Commission des stupéfiants et à d'autres organes des Nations unies axés sur la santé, les droits de l'homme et le développement. Cette approche s'étend à la participation à des enceintes multilatérales telles que le Conseil de l'Europe.

L'UE continuera de renforcer sa coopération stratégique avec les organisations internationales, en particulier avec l'ONUDC, qui est le principal organe chargé des questions de drogue à l'échelle

⁶¹ Conclusions du Conseil de novembre 2018 sur le développement de substitution intitulées «Vers une nouvelle conception du développement de substitution et des actions antidrogue connexes axées sur le développement – Contribuer à la mise en œuvre du résultat de la session extraordinaire de l'AGNU de 2016 et des objectifs de développement durable des Nations unies», 14338/18.

⁶² Conclusions du Conseil de juin 2025 sur les priorités de l'UE aux Nations unies lors de la 80^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (septembre 2025 – septembre 2026), 10491/25.

mondiale au sein du système des Nations unies, avec l'Organe international de contrôle des stupéfiants, ainsi qu'avec l'OMS et l'Organisation mondiale des douanes. L'UE soutiendra également la coordination entre les organes compétents des Nations unies, afin de traiter la situation en matière de drogue de manière globale et cohérente.

Priorité stratégique n° 10: renforcer la coordination et les partenariats stratégiques de l'UE

Eu égard à la nature transversale de la politique en matière de drogue, l'UE est déterminée à mettre cette politique en œuvre, y compris la présente stratégie, par une approche unifiée englobant l'ensemble de la société. Il faut pour cela une coordination étroite entre les institutions, organes et organismes de l'UE et les États membres, associant activement la société civile et les acteurs du secteur privé. Cette collaboration vise à renforcer les actions collectives, à maximiser l'efficacité et à appliquer une démarche inclusive pour les problèmes liés à la drogue.

10.1. Renforcer la coordination entre les institutions, organes et organismes de l'UE et les États membres

Les institutions, les organes et les organismes compétents de l'UE doivent **coordonner leurs activités** relatives aux drogues illicites, en veillant à la complémentarité, dans le cadre de leurs mandats respectifs. Les États membres sont encouragés à aligner leurs actions sur la présente stratégie, en allouant des ressources ciblées en conséquence. Compte tenu des situations locales et régionales différentes en matière de drogue, les États membres devraient associer les **autorités régionales et locales** à la mise en œuvre de la stratégie. Ces autorités jouent un rôle essentiel en adaptant les interventions aux besoins des diverses communautés, en encourageant la collaboration entre les parties prenantes, telles que les services de santé, les services répressifs et les organisations de proximité, afin d'améliorer les actions de prévention, de traitement et de réduction des dommages. Au niveau de l'UE, le Comité des régions et le Comité économique et social jouent un rôle important dans les initiatives liées à la drogue.

La coordination entre les secteurs, en particulier ceux de la santé, de la sécurité et de la justice, est essentielle tant au niveau de l'UE qu'au niveau national. Des approches locales intégrées, associant les services répressifs, judiciaires, sociaux et de santé, les agences des médicaments et les autorités de secteurs tels que l'aviation civile et le transport maritime, peuvent améliorer les résultats dans les domaines de la santé et de la sécurité. Une telle coopération entre les différents secteurs est fondamentale pour trouver des solutions globales aux problèmes liés à la drogue.

Pour que la mise en œuvre de la présente stratégie soit couronnée de succès, une gouvernance et une coordination efficaces sont nécessaires. Dès lors, au moment du réexamen de la stratégie et de la définition de pistes pour l'avenir, le Conseil de l'UE est invité à élaborer, avec le soutien de la Commission, un **cadre de mise en œuvre**. Ce cadre devrait désigner clairement les parties prenantes associées à la mise en œuvre des différentes priorités et favoriser les synergies et la cohérence entre les politiques en matière de drogue aux niveaux de l'UE, national et local. En outre, il devrait prévoir des solutions pour que chaque État membre conserve, à l'échelle nationale, une vue d'ensemble des questions liées à la drogue, grâce à une approche pangouvernementale. Une telle démarche permettra d'améliorer la coordination et de maximiser l'efficacité des politiques aux niveaux européen, national et local.

La Commission et le Conseil de l'UE devraient réexaminer régulièrement la mise en œuvre de la stratégie, en maintenant des échanges avec les États membres. Des agences de l'UE telles que l'EUDA et Europol contribueront au suivi de la mise en œuvre de la stratégie. Un suivi efficace des mesures antidrogue nécessite la collecte de données et des indicateurs d'impact, et l'EUDA renforcera sa boîte à outils d'évaluation des politiques afin de suivre de près les progrès accomplis et les résultats obtenus, ce qui facilitera la réalisation en temps utile d'ajustements stratégiques pour assurer une efficacité maximale.

10.2. Renforcer le dialogue constructif avec la société civile

Pour prendre des mesures efficaces, il faut consulter les personnes directement concernées par les problèmes liés à la drogue, en tirant parti de leur expérience pour élaborer des solutions sensées et pratiques. La société civile joue un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques en matière de drogue aux niveaux national, de l'UE et international. Au niveau de l'UE, le Forum de la société civile sur la drogue demeurera partie intégrante de la mise en œuvre de la stratégie. En outre, l'EUDA intensifiera sa collaboration régulière avec la société civile dans le cadre de son nouveau mandat.

Au niveau national, la société civile a une connaissance directe des tendances émergentes et des interventions efficaces, qui devrait être mise à profit pour définir et mettre en œuvre les politiques et les mesures. Il est essentiel d'allouer de manière appropriée les ressources en faveur de tous les services liés à la drogue et de favoriser la participation de la société civile à tous les niveaux, pour soutenir l'élaboration de politiques globales et inclusives.

10.3. Intensifier les partenariats public-privé concernant la politique en matière de drogue

Les drogues illicites ont une incidence sur tous les aspects de la société, y compris les lieux de travail, et la criminalité organisée infiltre souvent l'économie légale pour soutenir le trafic de drogue. Les États membres sont encouragés à coopérer avec le secteur privé pour réduire l'offre et la demande de drogue et agir sur les dommages liés à la drogue. Forte du succès de l'*alliance des ports européens*, la Commission nouera des **liens plus étroits avec les opérateurs privés**.

La création de partenariats public-privé, en particulier avec des secteurs tels que celui des services postaux, est essentielle pour lutter contre le trafic de drogue, l'infiltration criminelle et le détournement de précurseurs. Il convient également de renforcer ce type de partenariats dans les domaines de la santé et de la réinsertion sociale, en encourageant la collaboration avec des acteurs privés capables d'apporter des solutions de santé novatrices. Cette approche globale vise à rassembler les efforts déployés dans les différents secteurs afin de résoudre efficacement les problèmes liés à la drogue.

Priorités essentielles

La Commission, en coopération avec le Conseil de l'UE et les États membres:

- **renforcera les dialogues internationaux sur la drogue avec les pays et régions tiers, notamment les efforts visant à consolider et à étendre les alliances internationales contre les drogues de synthèse;**

- **conservera un rôle de premier plan dans la participation de l'UE aux processus des Nations unies relatifs aux politiques en matière de drogue et promouvra une approche de la politique antidroge fondée sur les droits de l'homme et équilibrée.**

La Commission, avec le soutien des agences de l'UE:

- **renforcera la coopération opérationnelle pour lutter contre le trafic de drogue avec les pays candidats et les pays et régions tiers clés;**
- **unira ses efforts à ceux des États membres pour faire avancer la Coalition européenne contre les drogues.**

La Commission et les États membres devraient:

- **intensifier le dialogue avec le Forum de la société civile sur la drogue;**
- **promouvoir les partenariats public-privé concernant la politique en matière de drogue.**

Conclusion

Le paysage de la drogue actuel étant imprévisible, l'UE doit anticiper les menaces de manière proactive, prévenir les dommages et agir avec détermination pour préserver la santé et la sécurité.

La criminalité organisée et le trafic de drogue compromettent la sécurité mondiale, alimentant la violence, la corruption et l'instabilité au sein des diverses communautés, tandis que les nouvelles drogues de synthèse à forte teneur en principe actif créent des problèmes sanitaires majeurs. Dans ce contexte, il est essentiel de prendre des mesures solides et intégrées, avec pour priorités la préparation et la prévention.

Il est fondamental de renforcer les structures de santé publique axées sur la prévention, le traitement, la réinsertion sociale et la réduction des dommages dans le cadre d'un continuum de soins. Il est tout aussi important de renforcer l'action des services répressifs, tout en encourageant les partenariats donnant la priorité au bien-être humain. Il est crucial d'apporter des solutions durables, pour protéger notre tissu social et permettre la définition de normes mondiales pour nos partenaires.

La stratégie de la Commission fournit un cadre global pour remédier de manière cohérente aux problèmes liés aux drogues illicites, en guidant les parties prenantes afin de protéger les citoyens et les diverses communautés contre la criminalité organisée liée à la drogue et contre ses dommages. L'approche intégrée et englobant l'ensemble de la société qui est prévue par la présente stratégie établit un lien entre les politiques de santé et de sécurité, accroissant ainsi les effets bénéfiques pour la santé et améliorant les mesures de sécurité. La Commission attend avec intérêt d'examiner ces questions essentielles avec le Parlement européen et le Conseil.

Harmoniser les efforts en matière de sécurité et de santé est essentiel pour apporter une réponse globale et garantir à tous un avenir plus sûr et plus sain.